

## AAP 2024 Sciences en société et en territoire

### soutenu par l'Initiative d'excellence - « Université & Cité »

L'Université de Strasbourg est engagée, comme acteur ouvert sur la cité, à diffuser la culture scientifique, à favoriser le partage des savoirs, à stimuler la créativité et la création artistique, à dynamiser la vie des campus et à valoriser son patrimoine scientifique. Affirmant fortement la responsabilité sociale et sociétale qu'elle assume, elle s'attache à favoriser le débat public sur les sujets de science et de société, à renforcer ses liens avec les territoires, ruraux et urbains, et à soutenir les actions engagées et citoyennes de l'ensemble de sa communauté.

L'ensemble de ces actions de notre université est soutenu par le levier « Université & Cité » de notre Initiative d'Excellence (IdEx). Ce levier propose un appel **Sciences en société et en territoire** qui a vocation à contribuer à l'attractivité et au rayonnement de notre université en soutenant l'organisation de rencontres avec différents types de publics sur des questions scientifiques.

#### Périmètre

Ouvert à tous les personnels de notre université, sous réserve du soutien de leur composante, unité de recherche ou service de l'université, cet appel doit permettre de soutenir les initiatives sur le campus ou en-dehors qui seront lancées en 2024 ou en 2025. Cet appel est également ouvert aux établissements inscrits au contrat de site sous réserve d'un projet collaboratif et porté par une structure de l'université.

#### Objectifs

**Cet appel vise à soutenir les projets des personnels, enseignants-chercheurs et chercheurs, des composantes, des unités de recherche et des services, qui poursuivraient au moins l'un des objectifs suivants :**

- Développer une politique d'ouverture de la science en direction de tous les publics et de tous les territoires ;
- Contribuer au dialogue science-société au travers de modalités de médiation variées et en tissant des liens étroits avec les acteurs locaux et la société civile ;
- Valoriser le patrimoine universitaire et les collections dans le but d'en faire des outils adaptés aux techniques modernes de la diffusion du savoir ;
- Encourager la créativité par l'invitation régulière d'artistes et d'intellectuels en lien avec la formation et la recherche ;
- Diversifier les lieux et les temps de rencontre pour mieux associer tous nos campus ;
- Améliorer la qualité de vie sur le campus, particulièrement celle des étudiants ;
- Promouvoir des actions de solidarité en direction de la communauté universitaire.

#### Critères d'éligibilité

##### Critères obligatoires :

- Être portés par des enseignants-chercheurs et en collaboration si possible avec des partenaires extérieurs ;
- Promouvoir le dialogue entre science et société dans l'un des objectifs et l'une des modalités rappelées ci-dessus ;
- Aller à la rencontre de divers publics via l'organisation de manifestations sur les campus ou en-dehors ;
- Diffuser, valoriser et rendre plus visibles les résultats de la recherche ;
- Se positionner dans une approche novatrice ou amplificatrice.

**Cet appel vise à promouvoir le dialogue entre science et société** avec une attention particulière accordée aux projets se déroulant en dehors de Strasbourg. **Il s'agit de soutenir tous les formats qui permettent d'amener la science à un public non universitaire sur le campus ou en-dehors.**

Sont éligibles principalement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des actions. Selon la nature des projets, peuvent également être sollicitées des dépenses d'investissement (matériel d'exposition par exemple) et de personnel (cachets, vacances étudiantes).

Ci-dessous le type de projet soutenu dans le cadre de cet appel (liste non exhaustive) :

- Débats citoyens ;
- Projections-débat ;
- Cycle de conférences ;
- Expositions ;
- Manifestation culturelle en lien avec la formation et la recherche ;
- Actions de médiation.

***NB** : les journées d'étude, les ateliers de recherche et écoles d'été ne sont pas éligibles en tant que tels à cet appel à projets. En revanche, les manifestations culturelles organisées dans le cadre d'un colloque ou à l'occasion d'une journée d'étude sont éligibles à condition qu'elles s'adressent aussi à un public non universitaire.*

### **Financement**

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du budget 2024 de l'IdEx et portera prioritairement sur les **dépenses réalisables en 2024 ou en 2025** (candidature à la 2<sup>ème</sup> édition). Il vise à soutenir une dizaine d'initiatives par an.

**La subvention IdEx est comprise entre 2000€ et 8 000€, jusqu'à 12k€ pour un projet d'ampleur.** Le cofinancement IdEx sera de maximum 85% du budget prévisionnel.

Les financements ainsi obtenus seront soumis aux règles de suivi et procédures de l'Université de Strasbourg.

Par ailleurs, cet appel à projets n'a pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement récurrents ni à se substituer à d'autres dispositifs existants.

### **Modalités et procédure d'examen des projets**

Nous invitons les porteurs de projet à formaliser les partenariats avant l'envoi du formulaire (cofinancements à indiquer). Il est recommandé de contacter Laurence Oberlé, de la cellule IdEx de la Mission Prospective et stratégie (MIPS) ou l'un des services internes concernés par le domaine et ce dès la phase de conception.

#### **Etape 1 : envoi d'un dossier de candidature**

Les demandes de subvention devront être effectuées au moyen du formulaire téléchargeable depuis le site de l'université : <https://www.unistra.fr/universite/strategie-2030/investissements-davenir-et-idex/investissements-davenir/appels-a-projets-idex/appels-a-projets-universite-cite/1ere-categorie-dappel-a-projets-2021-universite-et-cite-1-1-1>

**Le formulaire au format docx (ou pdf) devra être envoyé par mail à : [l.oberle@unistra.fr](mailto:l.oberle@unistra.fr) selon le calendrier énoncé ci-dessous** (deux sessions).

Il est demandé aux candidats de joindre en annexes, une lettre d'engagement du/de la responsable de la structure porteuse. Pour les principaux partenaires du projet, une lettre de soutien du responsable de la structure est également à fournir.

#### **Etape 2 : vérification de l'éligibilité des projets déposés**

La cellule IdEx en appui du Vice-Président « Culture, science-société et actions solidaires », vérifie la semaine suivante le dépôt, l'éligibilité des demandes et présélectionne par ailleurs les projets à auditionner.

#### **Etape 3 : examen des projets éligibles**

La commission présidée par le Vice-Président se réunit environ 3 à 6 semaines après le dépôt du dossier pour examiner les demandes et auditionner des porteurs.

## Sélection des projets

La commission mise en place a pour rôle d'examiner les dossiers, d'émettre des recommandations et d'arbitrer entre les demandes de financement.

Au sein de la commission siègent 5 membres internes et 3 externes proposés par le Vice-président Culture, science-société et actions solidaires pour leur compétence dans les domaines et missions du périmètre « Université & cité ». Ces personnes sont nommées pour une durée de deux ans, jusqu'en 2024. Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres est présente ou représentée, ou qu'un tiers au moins est présent.

### Composition de la commission :

- Le Vice-président Culture, science-société et actions solidaires qui préside la commission;
- Une représentante de la direction générale des services;
- Un.e directeur.rice de service du périmètre « Université & cité », désigné.e annuellement par le vice-président;
- Un représentant du conseil d'administration désigné pour deux ans au sein du collège des enseignants-chercheurs;
- Un représentant du conseil d'administration désigné pour deux ans au sein du collège des usagers ou un.e suppléant.e ;
- Une représentante du CNRS Alsace – pôle communication;
- Une représentante de l'Eurométropole de Strasbourg – pôle vie étudiante - vie universitaire;
- Une représentante du Vaisseau.

*La coordinatrice au sein de cellule IdEx la MIPS compte parmi les membres invités permanents.*

### Critères prioritaires de sélection au regard de l'enveloppe disponible :

- La qualité du projet en réponse aux objectifs prioritaires de l'appel et ses retombées ;
- L'originalité du/des format.s selon les public.s visé.s ;
- La démarche partenariale et la pertinence du montage (complémentarité, appui sur les compétences et l'expertise des acteurs, prise en compte du contexte local, inscription dans la durée) ;
- La valorisation et l'appui sur les forces du site universitaire (recherche, formation, dynamisme de la vie culturelle et scientifique, richesse du patrimoine historique, scientifique et culturel de notre université) ;
- L'adéquation du projet avec les moyens sollicités.

## Calendrier

### 1<sup>ère</sup> édition :

- Clôture de l'appel : **15 mai 2024**
- Sélection des projets par le comité de suivi qui se réunit de **3 à 6 semaines après la date de clôture de l'appel** (présélection puis auditions de 10-15 min)
- Communication des résultats environ une semaine après la tenue de la commission

### 2<sup>ème</sup> édition :

- Clôture de l'appel : **15 octobre 2024**
- Sélection des projets par le comité de suivi qui se réunit de **3 à 6 semaines après la date de clôture de l'appel** (présélection puis auditions de 10-15 min)
- Communication des résultats environ une semaine après la tenue de la commission

A la fin de l'année, est attendu un compte rendu de réalisation comprenant à la fois des éléments d'ordre qualitatif et quantitatif (estimation par exemple, du nombre de participants dont la proportion entre public universitaire et non universitaire) ainsi que tout document susceptible de faire l'objet d'une communication plus large.